



Règlement numéro 536-2026 décrétant un emprunt de 858 018,50 \$ afin de financer le remplacement du ponceau Connaught, le resurfaçage d'une portion du chemin de la 4e concession et des ponts P-15787 et P-11780

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 18 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Il est **Proposé** par Kevin Lukassen **et Appuyé** par Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

QUE le projet de règlement portant le numéro 536-2026 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de remplacement du ponceau Connaught, de resurfaçage d'une portion du chemin de la 4e concession et des ponts P-15787 et P-11780, tel qu'il appert de l'estimation détaillée des articles 1 et 3 préparée par Denis Brouillard, ingénieur de la firme EXP en date en date du 19 septembre 2025, laquelle estimation de 562 782,70 \$ fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

À cela s'ajoute les frais, les taxes nettes et les imprévus des frais de financement de 10 % pour un montant total de 858 018,50 \$ tel qu'il appert de l'estimation détaillée et laquelle fait partie du présent règlement comme l'annexe B préparée par Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général par intérim.

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 858 018,50 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 858 018,50 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

Mairesse

Directeur général par intérim,
secrétaire-greffier et trésorier

Avis de motion :	18 mars 2026
Présentation du projet de règlement :	18 mars 2026
Adoption du règlement :	13 avril 2026
Avis public de promulgation :	14 avril 2026

ANNEXE A



Estimation préliminaire

Propriétaire : <u>Municipalité de Godmanchester</u>	Date : Le 19 septembre 2025
Client : <u>Municipalité de Godmanchester</u>	
Projet : <u>Travaux de réfection de pavage 2026</u>	N° projet : GODM-24000360-A0

Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix par nature	Montant total calculé
1.	TRONÇON 09, Ch. 4 ^e Concession (L = 195 m) <i>route non prioritaire du PI 2025</i>			curatif = 50361,10\$ complém. = 646,00\$ exclus = 3025,60\$	54 032,70 \$
2.	TRONÇON 18, Chemin Seigneurial (L = 1 850 m) de route 138 vers nord <i>route non prioritaire du PI 2025</i>			complém. = 6050,00\$ curatif = 361480,00\$	367 530,00 \$
3.	TRONÇON 19, Ponceau chemin Connaught <i>route prioritaire du PI 2025</i>			complém. = 28750,00\$ curatif = 440000,00\$ trav. pré. = 40000,00\$	508 750,00 \$
4.	Tronçon 02, Chemin Ridge <i>route prioritaire du PI 2025, travaux non admissibles</i>			exclus = 11668,00\$	11 668 ,00 \$
	<i>route non prioritaire du PI 2025</i>			curatif = 411841,10\$ complém. = 6696,00\$ exclus = 3025,60\$	
	<i>route prioritaire du PI 2025</i>			curatif = 440000,00\$ complém. = 28750,00\$ trav. pré. = 40000,00\$ exclus = 11668,00\$	

Sous-total des travaux		941 980,70 \$
Éventualités de conception	0%	0,00 \$
Sous-total		941 980,70 \$
Imprévus	10%	94 198,07 \$
Sous-total		1 036 178,77 \$
Frais incidents	20%	207 235,75 \$
Sous-total		1 243 414,52 \$
TPS	5%	62 170,73 \$
TVQ	9,975%	124 030,60 \$
MONTANT TOTAL DE L'ESTIMATION		1 429 615,85 \$

Les Services EXP Inc.	
Rédigé par : <u>Denis Brouillard, ing.</u>	
N° OIQ : 113053	

Propriétaire :	Municipalité de Godmanchester	Date :	Le 19 septembre 2025
Client :	Municipalité de Godmanchester		
Projet :	Travaux de réfection de pavage 2026	N° projet :	GODM-24000360-A0

Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé	
1.	TRONÇON 09, Ch. 4^e Concession					
	<i>route non prioritaire du PI 2025</i>					
1.1	Tronçon 1.1 - Ch. 0+010 à 0+042 et ch. 0+053 À 0+170 (L = 149 m)					
1.1.1	Planage à froid					
	<i>travaux retenus au PI 2025</i>					
	- 1 raccordement au pavage existant 6 m de longueur	m ²	36	30,00 \$	1 080,00 \$	curatif
1.1.2	Liant d'accrochage	m ²	36	1,00 \$	36,00 \$	curatif
1.1.3	Décohésionnement du pavage existant	m ²	874	20,00 \$	17 480	curatif
1.1.4	Remise en forme de la surface	m ²	945	3,00 \$	2 835,00 \$	curatif
1.1.5	Enrobé bitumineux					
	- couche d'usure, 75 mm d'épaisseur ESG-14 bitume PG58S-28	t mét.	165	145,00 \$	23 925,00 \$	curatif
1.1.6	Rechargement des accotements pierre concassée MG-20b	m ²	86	7,00 \$	602,00 \$	curatif
1.1.7	Prémarquage ligne centrale	unité	10	5,00 \$	50,00 \$	complém.
1.1.8	Marquage ligne centrale	m	149	4,00 \$	596,00 \$	complém.
	Total article 1.1				46 604,00 \$	
						complém. = 646\$
	<i>aucuns travaux retenus au PI 2025</i>					curatif = 45958\$
1.2	Pont P-11780 Ch. 0+042 à 0+053 (L = 11 m)					
1.2.1	Planage à froid					
	- dalle du pont 30mm d'épaisseur	m ²	88	20	1 760,00 \$	
1.2.2	Liant d'accrochage	m ²	88	0,7	61,60 \$	
1.2.3	Enrobé bitumineux					
	- couche de surface, 30 mm d'épaisseur ESG-10 bitume PG58S-28	t mét.	7	165,00 \$	1 155,00 \$	
1.2.5	Prémarquage ligne centrale	unité	1	5,00 \$	5,00 \$	
1.2.6	Marquage ligne centrale	m	11	4,00 \$	44,00 \$	
	Total article 1.2				3 025,60 \$	
						exclus de la demande
1.3	Pont P-15787 (Pont Conrail) Ch. 0+170 à 0+205 (L = 35 m)					
1.3.1	Planage à froid					
	- dalle du pont 30 mm d'épaisseur	m ²	133	20,00 \$	2 660,00 \$	curatif
1.3.2	Liant d'accrochage	m ²	133	0,7	93,10 \$	curatif
1.3.3	Enrobé bitumineux					
	- couche de surface, 30 mm d'épaisseur ESG-10 bitume PG58S-28	t mét.	10	165,00 \$	1 650,00 \$	curatif
	Total article 1.3				4 403,10 \$	
						curatif = 4403,10\$
	Total article 1.				54 032,70 \$	
						curatif = 50361.10\$
						complém. = 646.00\$
						exclus = 3025.60\$

Propriétaire : Municipalité de Godmanchester	Date : Le 19 septembre 2025
Client : Municipalité de Godmanchester	
Projet : Travaux de réfection de pavage 2026	N° projet : GODM-24000360-A0

Article	Description du travail	Unité	Qté estimée	Prix unitaire	Montant total calculé	
2.	TRONÇON 18, Chemin Seigneurial (L = 1 850 m) de route 138 vers nord <i>route non prioritaire et travaux retenus au PI 2025</i>					
2.1	Décohésionnement du pavage existant	m ²	10 730	3,00 \$	32 190,00 \$	curatif
2.2	Remise en forme de la surface	m ²	11 840	3,00 \$	35 520,00 \$	curatif
2.3	Enrobé bitumineux				,00 \$	
	- couche d'usure, 75 mm d'épaisseur ESG-14 bitume PG58S-28	t mét.	2 200	130,00 \$	286 000,00 \$	curatif
2.4	Rechargement des accotements pierre concassée MG-20b	m ²	1 110	7,00 \$	7 770	curatif
2.5	Prémarquage ligne centrale	unité	125	4,00 \$	500,00 \$	complém.
2.6	Marquage ligne centrale	m	1 850	3,00 \$	5 550,00 \$	complém.
	Total article 2.				367 530,00 \$	
						complém. = 6050\$
						curatif = 361480\$
3.	TRONÇON 19, Ponceau chemin Connaught <i>route prioritaire et travaux retenus au PI 2025</i>					
3.1	Démolition du ponceau existant en béton coulé en place	forfait	1	30 000,00 \$	30 000,00 \$	curatif
3.2	Nouveau ponceau rectangulaire 2 200 x 3 000 en béton (L = 20 m)	forfait	1	410 000,00 \$	410 000,00 \$	curatif
3.3	Disposition des sols contaminés					
	- Plage A-B (métaux) (Réserve budgétaire)	tonne	150	15,00 \$	2 250,00 \$	complém.
	- Plage B-C (métaux) (Réserve budgétaire)	tonne	150	60,00 \$	9 000,00 \$	complém.
3.4	Mesures de protection environnementale	forfait	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$	complém.
3.5	Gestion des eaux pluviales de surface, des fossés et du cours d'eau	forfait	1	30 000,00 \$	30 000,00 \$	trav. pré.
3.6	Gestion de la circulation	forfait	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$	trav. pré.
3.7	Glissières de sécurité semi-rigides avec profilé d'acier à double ondulation sur poteaux de bois	m	25	300,00 \$	7 500,00 \$	complém.
	Total article 3.				508 750,00 \$	
						curatif = 440000\$
						complém. = 28750\$
						trav. pré. = 40000\$
4.	Tronçon 02, Chemin Ridge <i>route prioritaire du PI 2025</i> <i>travaux retenus au PI 2025</i>					
4.1	Glissières de sécurité semi-rigides avec profilé d'acier à double	m	15,24	700,00 \$	10 668,00 \$	
4.2	Gestion de la circulation	forfait	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$	
	Total article 4.				11 668,00 \$	exclus de la demande

ANNEXE B

Sommaire des coûts

Total des articles 1 et 3 de l'estimé de Denis Brouillard (Annexe A)	562 782,70 \$
Total des frais imprévus 10% des articles 1 et 3	56 278,27 \$
Frais incidents de 20% (Articles 1 et 3 et imprévus)	123 812,19 \$
A - Sous-total	742 873,16 \$
B - Taxes nettes de 5 % (Montant du sous-total	37 143,66 \$
C - Frais de financement (Sous-total et taxes nettes)	78 001,68 \$
Grand-total A + B + C	858 018,50 \$

Le 16 mars 2026

Jean-Virgile Tassé-Themens M.A

Directeur général par intérim